



**REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION
POUR L'INTERDICTION
DES ARMES CHIMIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

111^{ème} session du Conseil exécutif de l'OIAC

**Point 6 (c) de l'ordre du jour – Élimination du programme d'armes
chimiques syrien**

Déclaration de la France prononcée par la délégation française

Représentation permanente de la France auprès de l'OIAC

Monsieur le Président,

La France s'associe à la déclaration de l'Union européenne. Permettez-moi d'y ajouter les éléments suivants, à titre national.

Depuis la chute du régime de Bachar el-Assad en décembre 2024, une dynamique de coopération s'est installée entre les autorités syriennes de transition et le Secrétariat technique, mettant fin à plus d'une décennie de mensonges et d'obstruction.

La France salue cet engagement positif, illustré par les multiples déploiements des équipes du Bureau des missions spéciales (l'OSM) sur le territoire syrien en 2025 et 2026, mais également par l'adoption de plusieurs décisions par les Etats parties qui atteste d'un consensus renoué sur ce dossier crucial pour l'Organisation.

Nous avons conscience que les défis sur le terrain demeurent considérables, et nous mesurons l'ampleur du travail qu'il reste à réaliser dans des conditions sécuritaires instables.

La France note avec préoccupation la disparition de 75 cylindres non-déclarés, considérés comme armes chimiques de catégorie 3. Il s'agit d'un incident fâcheux, et nous saluons la célérité avec laquelle les autorités syriennes ont réagi. Il s'agit maintenant de faire toute la

lumière sur les circonstances de cet incident, et d'en tirer des leçons à même d'améliorer le travail à l'avenir.

Nous sommes convaincus qu'en continuant de coopérer en toute transparence et avec rigueur, la Syrie et le Secrétariat technique pourront mener à bien les travaux sur le terrain.

Monsieur le Président,

La France réitère son soutien total au Directeur général ainsi qu'à ses équipes.

Alors que le régime déchu de Bachar el-Assad s'est fermement opposé à accueillir sur son territoire l'Equipe d'enquête et d'identification, l'IIT, depuis sa création en 2018, le dernier rapport de cette équipe montre combien les nouvelles autorités se sont engagées depuis fin 2025, en collaborant pleinement avec les experts de l'IIT.

Le 5^e rapport de l'IIT, publié le 21 janvier dernier, est le fruit de cette coopération qui a permis d'établir une relation de travail constructive.

Alors que le rapport conclut qu'il existe des « motifs raisonnables de croire » que l'attaque au chlore perpétrée à Kafr Zeita le 1er octobre 2016 a été conduite par un hélicoptère des Forces aériennes syriennes, la France redit avec force que nous ne saurions tolérer que ces crimes, ces violations de la Convention, restent impunis.

Les responsables doivent répondre de leurs actes et la France reste déterminée pour lutter contre cette impunité, aux côtés des Syriens.

Monsieur le Président,

La Syrie et le Secrétariat technique peuvent compter sur le soutien continu de la France, au plan politique, technique et financier.

Il est de notre devoir en tant qu'Etats parties de veiller à ce que le Secrétariat technique dispose des capacités techniques, logistiques et financières nécessaires pour mener à bien sa mission en Syrie.

Il en va par ailleurs de l'honneur des Etats-parties en ayant les capacités et les ressources d'apporter leur concours aux autorités syriennes, en vue de la résolution définitive de ce dossier dans le plein respect de la Convention. La France salue le travail partenarial mis en œuvre par la Syrie avec un certain nombre de pays en ce sens, en pleine association avec le Secrétariat technique qui doit être le garant de l'intégrité du processus.

Je veux affirmer ici l'engagement continu de la France dans cet effort collectif. La France se tient prête en particulier à mobiliser le Partenariat mondial du G7, dont elle assume cette année la présidence, en vue de la fourniture d'un soutien coordonné et décisif aux opérations, le moment venu.

Je vous remercie./.

Je demande que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de cette session du Conseil et publiée sur Catalyst et sur le site officiel de l'OIAC.